



États financiers du Canton de Hawkesbury Est

31 décembre 2025

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 – 2
État des résultats.....	3
État de la situation financière	4
État de la variation de la dette nette.....	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires.....	7 – 15
Annexes	
Immobilisations corporelles – annexe 1.....	16
Excédent accumulé – annexe 2.....	17
État des résultats des réserves et fonds de réserve – annexe 3.....	18
État des charges par nature – annexe 4.....	19

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil, résidents et contribuables du
Canton de Hawkesbury Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Canton de Hawkesbury Est (la « Municipalité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2025, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Municipalité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Municipalité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Municipalité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Municipalité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Municipalité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Municipalité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Hawkesbury (Ontario)
Le 13 avril 2026

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés



Canton de Hawkesbury Est
État des résultats
 Exercice clos le 31 décembre 2025

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Revenus			
Imposition – toutes catégories	6 105 323	6 253 867	5 813 833
Moins montants reçus pour les :			
Comtés unis (note 3)	(2 388 287)	(2 445 882)	(2 305 983)
Conseils scolaires (note 3)	(846 281)	(888 421)	(843 909)
Imposition nette à des fins municipales	2 870 755	2 919 564	2 663 941
Frais des usagers	653 575	833 382	789 450
Paiements de transfert			
Gouvernement du Canada	42 000	249 309	351 264
Province de l'Ontario	659 217	743 248	433 344
Autres municipalités	187 500	231 995	211 217
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	889 446	229 817
Revenus de placement	-	2 509	1 522
Licences et permis	6 850	15 990	7 285
Pénalités et intérêts	105 000	117 541	119 261
Dons	7 000	31 186	165 620
Amendes	-	-	5 658
	4 531 897	6 034 170	4 978 379
Charges (annexe 4)			
Administration générale	799 626	824 942	946 996
Protection des personnes et des biens	985 540	1 082 218	1 007 498
Services de transport	1 291 449	1 986 495	1 704 504
Hygiène et écologie	434 273	532 186	509 420
Loisirs et services culturels	277 342	198 011	206 390
Urbanisme et aménagement	114 692	390 456	231 391
	3 902 922	5 014 308	4 606 199
Excédent de l'exercice	628 975	1 019 862	372 180
Excédent accumulé au début	16 524 108	16 524 108	16 151 928
Excédent accumulé à la fin (annexe 2)	17 153 083	17 543 970	16 524 108

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



Canton de Hawkesbury Est
État de la situation financière
Au 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Actifs		
Actifs financiers		
Encaisse	328 379	40 877
Débiteurs	290 909	365 852
Taxes à recevoir	830 657	766 163
	1 449 945	1 172 892
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	719 802	686 001
Avantages sociaux futurs (note 5)	16 887	16 553
Revenus reportés (note 6)	25 353	289 028
Emprunts (note 7)	1 131 427	1 752 941
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles (note 8)	59 240	123 500
	1 952 709	2 868 023
Dette nette	(502 764)	(1 695 131)
Éventualités et engagements (notes 11 et 12)		
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (annexe 1)	17 819 448	17 965 363
Stocks	58 234	86 451
Frais payés d'avance	169 052	167 425
	18 046 734	18 219 239
Excédent accumulé (annexe 2)	17 543 970	16 524 108

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil

_____, Maire

_____, Directeur général/Trésorier



Canton de Hawkesbury Est
État de la variation de la dette nette
 Exercice clos le 31 décembre 2025

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	628 975	1 019 862	372 180
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	-	(889 446)	(229 817)
Décomptabilisation de l'OMHSI (note 8)	-	64 260	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	825 314	778 880
Acquisition d'immobilisations corporelles	(400 000)	(757 707)	(1 078 143)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	902 000	230 612
Transfert de construction en cours aux charges	-	1 494	-
Diminution (augmentation) des stocks	-	28 217	(28 163)
Augmentation des frais payés d'avance	-	(1 627)	(162 277)
Augmentation de la dette nette	228 975	1 192 367	(116 728)
Dette nette au début	(1 695 131)	(1 695 131)	(1 578 403)
Dette nette à la fin	(1 466 156)	(502 764)	(1 695 131)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



Canton de Hawkesbury Est
État des flux de trésorerie
 Exercice clos le 31 décembre 2025

	2025	2024
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 019 862	372 180
Variation des éléments hors caisse des actifs et passifs		
Diminution des débiteurs	74 943	508 307
(Augmentation) diminution des taxes à recevoir	(64 494)	57 510
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	37 550	(10 378)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	334	(1 007)
Diminution des revenus reportés	(263 675)	(112 250)
Diminution (augmentation) des stocks	28 217	(28 163)
Augmentation des frais payés d'avance	(1 627)	(162 277)
	831 110	623 922
Éléments de fonctionnement hors caisse		
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	(889 446)	(229 817)
Amortissement des immobilisations corporelles	825 314	778 880
	(64 132)	549 063
Augmentation nette de l'encaisse due aux activités de fonctionnement	766 978	1 172 985
Activités d'immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(761 456)	(1 028 956)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	902 000	230 612
Transfert de construction en cours aux charges	1 494	-
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse due aux activités d'immobilisations	142 038	(798 344)
Activités de financement		
Diminution de l'emprunt bancaire	-	(920 000)
Produit d'emprunts à long terme	-	708 310
Remboursement du capital des emprunts	(621 514)	(184 738)
Diminution nette de l'encaisse due aux activités de financement	(621 514)	(396 428)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	287 502	(21 787)
Encaisse au début	40 877	62 664
Encaisse à la fin	328 379	40 877

Voir les renseignements complémentaires présentés à la note 9.

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



1. Normes comptables futures

Entrée en vigueur le 1er janvier 2027

Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public

En décembre 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public (le Cadre conceptuel), lequel remplace les aspects conceptuels du chapitre SP 1000, Concepts des états financiers, et du chapitre SP 1100, Objectifs des états financiers. Le Cadre conceptuel établit les concepts fondamentaux qui sous-tendent l'information financière dans le secteur public, notamment les caractéristiques des entités du secteur public, les objectifs de l'information financière, les principaux utilisateurs des états financiers, les caractéristiques qualitatives de l'information financière ainsi que les concepts généraux relatifs à la comptabilisation, à l'évaluation et à la présentation.

Le Cadre conceptuel s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise. L'adoption du Cadre conceptuel devrait principalement avoir une incidence sur la base d'élaboration des méthodes comptables et sur la présentation des états financiers, plutôt que sur les montants comptabilisés ou évalués.

Niveau d'autorité en tant que sources de PCGR d'annexes du Manuel du secteur public qui constituent des guides d'application

En février 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications visant à clarifier la désignation, au regard des principes comptables généralement reconnus (PCGR), de certaines annexes contenant des indications d'application dans le Manuel de comptabilité du secteur public. Ces modifications confèrent le statut de PCGR à certaines annexes sélectionnées relatives aux produits, aux transferts gouvernementaux, aux instruments financiers ainsi qu'à la présentation des charges réparties, et précisent que les annexes d'indications d'application font partie intégrante des normes qu'elles appuient, plutôt que d'avoir un caractère uniquement illustratif. Des modifications connexes ont également été apportées au chapitre SP 1150, Principes comptables généralement reconnus.

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliqueront à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. Elles sont principalement de nature clarificative et ne devraient pas entraîner de changements significatifs aux états financiers de la Municipalité.

Présentation des états financiers (chapitre SP 1202)

En octobre 2023, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié le chapitre SP 1202, Présentation des états financiers, qui remplace le chapitre SP 1201 et introduit un nouveau modèle de présentation de l'information financière fondé sur le Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public. Le chapitre SP 1202 apporte des modifications à la présentation de l'état de la situation financière, notamment l'introduction de nouvelles catégories de passifs, la présentation d'un état des actifs financiers nets ou des passifs financiers nets, des révisions à l'état des flux de trésorerie ainsi que de nouvelles exigences concernant la présentation des variations des actifs nets ou des passifs nets.

Le chapitre SP 1202 s'applique aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2026 et s'appliquera à la Municipalité à compter du 1er janvier 2027. L'adoption anticipée est permise uniquement si le Cadre conceptuel est adopté simultanément, et l'information comparative sera retraitée lors de l'adoption. L'adoption du chapitre SP 1202 devrait entraîner des changements dans la présentation des états financiers de la Municipalité; toutefois, aucun changement aux montants comptabilisés ou évalués n'est prévu.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2030

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150)

En mai 2025, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié des modifications au chapitre SP 3150, Immobilisations corporelles. Ces modifications visent à clarifier certaines définitions et indications relatives aux immobilisations corporelles, à introduire de nouvelles exigences d'information concernant les œuvres d'art, les trésors et biens historiques ainsi que les collections, et à fournir des indications sur le traitement des actifs acquis à une valeur largement inférieure à leur juste valeur.



1. Normes comptables futures (suite)

Entrée en vigueur le 1er janvier 2030 (suite)

Immobilisations corporelles (modifications du chapitre SP 3150) (suite)

Ces modifications s'appliquent aux exercices financiers ouverts à compter du 1er avril 2030; l'adoption anticipée est permise. Elles devraient être appliquées de façon rétrospective, sous réserve de certaines exceptions qui seront appliquées de façon prospective. La direction ne s'attend pas, à l'heure actuelle, à ce que ces modifications aient une incidence significative sur les états financiers de la Municipalité, mais continuera d'en évaluer l'impact avant leur adoption.

2. Méthodes comptables

Les états financiers de la Municipalité sont la responsabilité de la direction et sont préparés selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP) établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de CPA Canada.

L'accent des états financiers du CCSP est mis sur la situation financière de la Municipalité et l'évolution de celle-ci. L'état de la situation financière présente les actifs financiers, les passifs et les actifs non financiers de la Municipalité. Les actifs financiers sont disponibles pour faire face aux obligations existantes ou financer des activités futures. La dette nette est la différence entre les actifs financiers et les passifs.

Périmètre comptable

États financiers

Ces états financiers présentent les actifs, les passifs, les revenus et les charges de fonctionnement, les réserves et fonds de réserve et les variations des investissements dans les immobilisations corporelles et incluent les opérations de tous les comités du conseil.

Entité non consolidée

Le Comité directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury

La situation financière du Comité directeur pour le recyclage des déchets de la région de Hawkesbury et ses opérations ne sont pas consolidées, car elles ne sont pas contrôlées par la Municipalité.

Référentiel comptable

Comptabilité d'exercice

Les charges et les sources de financement correspondantes sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de comptabilité d'exercice reconnaît les revenus lorsqu'ils deviennent réalisables et quantifiables; les charges sont reconnues lorsqu'elles sont engagées et quantifiables à la suite de la réception de biens ou services et la création légale d'une obligation à payer.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour rembourser les passifs et sont utilisés pour offrir des services. Ils ont des durées de vie utiles de plus d'un an et ne sont pas destinés à être revendus dans le cours normal des activités. La variation des actifs non financiers au cours de l'exercice ainsi que l'excédent de l'exercice donnent la variation de la dette nette pour l'exercice.



2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Instruments financiers

La Municipalité comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles de l'instrument financier. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur.

Au moment de la comptabilisation initiale, la Municipalité peut faire le choix irrévocable d'évaluer ultérieurement tout instrument financier à la juste valeur. La Municipalité n'a pas fait ce choix au cours de l'exercice.

La Municipalité évalue par la suite les placements en instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif ainsi que tous les instruments dérivés à la juste valeur, à l'exception des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments. La juste valeur est établie selon les cours publiés. Les transactions d'achat ou de vente de ces articles sont enregistrées à la date de transaction. Les gains et pertes nets résultant des variations de juste valeur sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. La Municipalité n'a pas présenté d'état des gains et pertes de réévaluation, car elle ne dispose d'aucun élément donnant lieu à des gains et pertes de réévaluation. Les placements dans des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif et les instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif d'une autre entité et qui doivent être réglés par la livraison de ces instruments sont évalués ultérieurement au coût, diminué de toute perte de valeur. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés en charges. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers, à l'exception des instruments dérivés, sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est enregistrée dans l'état des résultats. Les dépréciations d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût après amortissement pour refléter les pertes de valeur ne sont pas reprises pour les plus-values ultérieures. Les reprises de toute réévaluation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur sont présentées dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, qui inclut tous les montants liés à l'acquisition, à la construction, au développement ou à l'amélioration d'un actif. Le coût, moins la valeur résiduelle de l'immobilisation corporelle, est amorti selon la méthode linéaire avec les durées de vie estimatives suivantes :

Améliorations aux terrains	20 ans
Bâtiments et installations	20 à 70 ans
Aqueducs et égouts	30 à 60 ans
Véhicules	8 à 25 ans
Routes et ponts	12 à 80 ans
Machines et équipements	5 à 20 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

L'amortissement débute dans le mois où l'actif est mis en service et se termine dans le mois de la disposition. Les constructions en cours ne sont pas amorties tant que les immobilisations corporelles ne sont pas prêtes à être utilisées pour offrir des services.



2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

La Municipalité a un seuil de capitalisation de 15 000 \$ pour les installations civiles et de 5 000 \$ pour les actifs regroupés et pour tous les autres actifs. Les éléments avec une valeur moindre sont imputés aux charges, sauf si regroupés, lorsqu'ils représentent une valeur importante ou pour une raison d'efficacité. Des exemples d'éléments regroupés sont des ordinateurs, des véhicules, des poteaux et des défibrillateurs.

Dons d'immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles reçues à titre de dons sont inscrites à l'état de la situation financière à la juste valeur à la date du don et le même montant est inscrit comme dons dans les revenus. Les dons d'immobilisations corporelles à d'autres organismes sont inscrits comme charges au montant de la valeur comptable nette à la date du transfert.

Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés comme location-acquisition ou location-exploitation. Les baux qui transfèrent la majorité des avantages et des risques sont comptabilisés comme location-acquisition. Les autres baux sont comptabilisés comme location-exploitation et les charges sont reconnues sur la durée des baux.

Stocks

Les stocks détenus pour offrir des services sont comptabilisés au moindre du coût ou du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon l'approche du premier entré, premier sorti.

Revenus reportés

Les fonds reçus à des fins spécifiques sont comptabilisés comme revenus reportés, jusqu'à ce que la Municipalité se conforme à l'obligation pour laquelle elle a reçu les fonds.

Transferts des gouvernements

Les transferts des gouvernements sont constatés en tant que revenus dans l'exercice au cours duquel les transferts sont approuvés et que les critères d'admissibilité sont respectés. Les transferts des gouvernements sont reportés lorsqu'ils sont grevés d'une stipulation qui exige des actions précises afin de conserver les transferts. Pour de tels transferts, les revenus sont constatés lorsque les stipulations ont été respectées.

Informations sectorielles

Un secteur est défini comme une activité distincte ou un groupe d'activités distinctes à l'égard de laquelle ou duquel il est approprié de présenter l'information financière séparément. La direction a établi que les informations déjà présentées dans l'état des résultats et les notes complémentaires de l'exercice considéré et de l'exercice précédent sont adéquates en ce qui a trait aux secteurs pertinents et que, par conséquent, elle n'avait pas à présenter des informations additionnelles.

Avantages sociaux futurs

Les avantages liés aux congés de maladie sont enregistrés lorsque les droits sont gagnés.

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

La Municipalité comptabilise le passif relié à l'obligation de mise hors service d'une immobilisation découlant de l'acquisition, du développement, de la construction ou de l'exploitation normale d'une immobilisation, dans l'exercice au cours duquel il est engagé et lorsqu'une estimation raisonnable du montant de l'obligation peut être faite. Le passif est évalué selon la meilleure estimation de la dépense requise pour régler l'obligation actuelle.



Canton de Hawkesbury Est
Notes complémentaires
31 décembre 2025

2. Méthodes comptables (suite)

Référentiel comptable (suite)

Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Lorsque le passif pour une obligation liée à la mise hors service est initialement reconnu, le coût correspondant est ajouté au coût de l'actif correspondant et est amorti sur la durée de vie utile de l'actif.

Dans les exercices subséquents, le passif est ajusté pour tenir compte des changements résultant du passage du temps et des révisions de l'échéancier ou du montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation. L'accroissement du passif résultant de l'écoulement du temps est imputé aux résultats, tandis que les changements du passif résultant des révisions de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés ou du taux d'actualisation sont comptabilisés comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif à long terme correspondant.

La Municipalité continue de comptabiliser le passif jusqu'à ce qu'il soit réglé ou autrement éteint. Les déboursés effectués pour régler le passif sont déduits du passif déclaré au moment où ils sont effectués.

Réserves et fonds de réserve

Les réserves et fonds de réserve consistent en des fonds mis de côté par le conseil pour des raisons spécifiques.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux NCSP, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Parmi les principales composantes des états financiers exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figurent la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, les durées de vie utiles des immobilisations corporelles et l'évaluation de certaines charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Activités des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires

Les montants collectés au nom des Comtés unis de Prescott et Russell et des conseils scolaires sont composés des éléments suivants :

	Comtés unis	Conseils scolaires	Total
	\$	\$	\$
2025			
Imposition	2 407 482	888 421	3 295 903
Paiements tenant lieu d'impôts	38 400	-	38 400
	2 445 882	888 421	3 334 303
2024			
Imposition	2 268 884	843 909	3 112 793
Paiements tenant lieu d'impôts	37 099	-	37 099
	2 305 983	843 909	3 149 892

4. Emprunt bancaire

La Municipalité dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 500 000 \$ (2 500 000 \$ en 2024), portant intérêt au taux préférentiel bancaire, renouvelable en 2026, dont 2 500 000 \$ (2 500 000 \$ en 2024) ne sont pas utilisés en fin d'exercice.



Canton de Hawkesbury Est
Notes complémentaires
31 décembre 2025

5. Avantages sociaux futurs

Le montant des avantages sociaux futurs de 16 887 \$ (16 553 \$ en 2024), apparaissant à l'état de la situation financière, représente les congés de maladie accumulés. Les congés de maladie s'accumulent à un taux de 1,25 jour par mois jusqu'à un montant maximal équivalant à 50 % du salaire annuel de l'employé.

Les congés de maladie accumulés sont remboursables lorsque les congés de maladie sont pris et sont assujettis à un remboursement lorsqu'un employé quitte son emploi avec la Municipalité.

Les journées de maladie annuelles non utilisées sont payées annuellement. Selon la nouvelle politique, il y a maintenant 8 jours de maladie par année. Les journées accumulées avant 2020 sont sujettes à l'ancienne politique.

6. Revenus reportés

	2025	2024
	\$	\$
Subvention	17 558	145 040
Frais de développement	7 089	7 089
Parcs	450	1 950
Subventions – taxe fédérale sur l'essence	255	134 949
	25 352	289 028

La variation nette des revenus reportés au cours de l'année s'explique comme suit :

Montants reçus	328 231	251 756
Revenus constatés	(591 906)	(364 006)
	(263 675)	(112 250)
Revenus reportés au début	289 028	401 278
Revenus reportés à la fin	25 352	289 028

7. Emprunts

	2025	2024
	\$	\$
Le solde des emprunts montré à l'état de la situation financière est composé des éléments suivants :		
. emprunts contractés par la Municipalité, portant intérêt entre 3,44 % et 6,35 %, échéant entre 2027 et 2038	1 261 066	1 907 298
. des emprunts contractés ci-dessus, la responsabilité pour le remboursement du capital et de l'intérêt pour des prêts pour des cours d'eau souterrains est assumée par des individus. À la fin de l'exercice, le montant non échu est de	(129 639)	(154 357)
	1 131 427	1 752 941



Canton de Hawkesbury Est
Notes complémentaires
31 décembre 2025

7. Emprunts (suite)

Des emprunts expliqués ci-dessus, les versements de capital pour les prochains exercices financiers sont comme suit :

	Imposition générale	Frais des usagers	Total
	\$	\$	\$
2026	181 297	32 766	214 063
2027	175 206	33 915	209 121
2028	147 497	32 048	179 545
2029	66 834	-	66 834
2030	63 404	-	63 404
Ensuite	398 460	-	398 460
	1 032 698	98 729	1 131 427

La Municipalité est responsable conditionnellement des emprunts se rapportant au drainage au moyen de tuyaux effectués par des propriétaires de terres agricoles avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO). La Municipalité perçoit les remboursements de prêts auprès des propriétaires et les remet au MAAARO. La Municipalité n'a pas d'historique de défaut de paiement sur ces emprunts. Le montant de capital à payer au 31 décembre 2025 s'élevait à 129 639 \$ (154 357 \$ en 2024) et n'est pas comptabilisé à l'état de la situation financière.

Les versements annuels en capital et intérêts requis pour rembourser les emprunts sont dans les limites annuelles de remboursement des emprunts prescrits par le ministère des Affaires municipales et du Logement.

8. Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles

La Municipalité a comptabilisé une estimation des obligations de mise hors service d'immobilisations (OMHSI) de 59 240 \$ (123 500 \$ en 2024) pour enlever et éliminer l'amiante dans les bâtiments. La nature du passif est liée aux matériaux contenant de l'amiante dans plusieurs des installations de la Municipalité qui devront être correctement éliminés lorsque les bâtiments seront vendus ou que des travaux de restauration seront entrepris. Les hypothèses utilisées pour estimer la responsabilité comprennent les divers types de matériaux contenant de l'amiante dans chacun des bâtiments de la Municipalité, ainsi que la norme de travail qui sera nécessaire pour retirer en toute sécurité les matériaux contenant de l'amiante. De plus, des hypothèses ont été formulées concernant la durée de vie utile restante de tous les bâtiments de la Municipalité qui contiennent des matériaux contenant de l'amiante afin de déterminer quand les coûts de remise en état pourraient être engagés.

Au cours de l'exercice, la Municipalité a disposé d'un immeuble. Cet immeuble était assujéti à une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation comptabilisée conformément au chapitre PS 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, relativement à une contamination découlant de son utilisation normale. À la suite de la vente de l'immeuble, la Municipalité ne détenait plus le contrôle de l'actif ni une obligation juridique actuelle liée à sa mise hors service. En conséquence, l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations correspondante a été décomptabilisée à la date de la cession au montant de 64 260 \$.

La décomptabilisation de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations a donné lieu à un gain, lequel est inclus dans le gain sur la cession d'immobilisations corporelles présenté à l'état des résultats. Ce gain résulte de l'élimination d'un passif hors trésorerie et n'entraîne aucun encaissement ni incidence sur la trésorerie ou les résultats budgétaires de la Municipalité.



Canton de Hawkesbury Est
Notes complémentaires
31 décembre 2025

9. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

Opérations sans effet sur la trésorerie

Au cours de l'exercice, des immobilisations corporelles ont été acquises pour un coût total de 757 707 \$ (1 078 143 \$ en 2024), dont un montant de 51 646 \$ (55 395 \$ en 2024) qui a été payé après la fin d'exercice et un montant de 706 061 \$ (1 022 748 \$ en 2024) qui a été payé au cours de l'exercice.

10. Régimes de retraite

La Municipalité fait des contributions au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime interemployeurs qui, en 2025, s'appliquait à 17 membres du personnel (15 en 2024). Le plan est un régime à prestations déterminées qui définit le montant de prestation à être reçu par les employés en fonction du nombre d'années de service et le niveau de salaire.

Le montant contribué au RREMO en 2025 était de 93 098 \$ (90 430 \$ en 2024) pour les services courants et est inclus dans les charges à l'état des résultats.

11. Éventualités

Poursuites judiciaires

Des poursuites judiciaires sont en cours contre la Municipalité par des tiers. Il est impossible à ce moment de déterminer le montant, s'il y a lieu, des jugements qui pourraient être accordés contre la Municipalité. Tout montant accordé au-dessus de la couverture d'assurance sera imputé aux dépenses de l'exercice en cours. La Municipalité maintient une couverture d'assurance pour responsabilité civile jusqu'à 25 000 000 \$.

12. Engagements

Agence ontarienne des eaux

En rapport avec un contrat de service conclu entre la Municipalité et l'Agence ontarienne des eaux (l'« Agence ») en 2024, le système d'égout est exploité par l'Agence. La Municipalité est dans l'obligation de pourvoir à tous les frais de fonctionnement de ce projet. Le contrat vient à échéance en 2028. Les décaissements totaux au cours des trois prochains exercices ont été estimés à 205 000 \$.

Enfouissement et collecte des déchets

La Municipalité a signé une entente en 2021 pour la collecte des déchets de janvier 2022 à décembre 2027. La Municipalité a également prolongé l'entente pour l'enfouissement des déchets signée en 2010 jusqu'en décembre 2029. Les décaissements totaux prévus au cours des quatre prochains exercices ont été estimés à 803 000 \$.

Bibliothèque

La Municipalité a signé une entente en 2023 pour les services de la bibliothèque pour ses résidents. L'entente vient à échéance en 2027. Les décaissements totaux prévus au cours des deux prochains exercices ont été estimés à 30 000 \$.

Obligations contractuelles

La Municipalité a signé des contrats pour des projets capitaux. Les paiements futurs s'élèveront à 82 000 \$.



Canton de Hawkesbury Est
Notes complémentaires
31 décembre 2025

13. Instruments financiers

La Municipalité dans le cadre de ses opérations porte un certain nombre d'instruments financiers. La direction est d'avis que la Municipalité n'est pas exposée à des risques importants en matière d'intérêt, de change ou de crédit découlant de ces instruments financiers, sauf indication contraire.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable en raison d'une variation des taux d'intérêt. La variation des taux d'intérêt du marché peut avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, soit le risque lié aux flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, soit le risque de prix.

La Municipalité est exposée au risque de prix découlant des variations des taux d'intérêt en raison de son emprunt bancaire et ses emprunts, qui porte intérêt à taux variables et à taux fixes. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent la Municipalité à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent la Municipalité à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de liquidité

L'objectif de la Municipalité est de disposer de liquidité suffisante pour être en mesure de remplir ses obligations financières à leur échéance. La Municipalité surveille le solde de son encaisse et ses flux de trésorerie qui découlent de son exploitation pour être en mesure de respecter ses engagements. Au 31 décembre 2025, les principaux passifs financiers étaient l'emprunt bancaire, les créiteurs et charges à payer et les emprunts.

14. Chiffres du budget

Le budget initial de fonctionnement, approuvé par la Municipalité pour 2025, est présenté dans l'état des résultats. Le budget pour les investissements dans les immobilisations corporelles est établi sur une base de projet. Comme les projets peuvent s'échelonner sur plus d'un exercice, les montants prévus peuvent être différents des montants d'acquisitions réels.

Aux fins de ces états financiers, les chiffres du budget ont été présentés sur une base compatible avec la présentation des chiffres réels.



Canton de Hawkesbury Est
Immobilisations corporelles
 Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 1

	Terrains et améliorations aux terrains	Bâtiments et installations	Aqueducs et égouts	Véhicules	Routes et ponts	Machines et équipement	Construction en cours	2025	2024
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût									
Au début	1 831 628	4 324 356	6 323 480	2 703 804	16 307 344	1 702 528	1 494	33 194 634	32 117 286
Acquisitions	94 665	27 334	-	-	593 643	33 993	8 072	757 707	1 078 143
Cessions	(167 887)	(121 815)	-	-	-	(51 144)	-	(340 846)	(795)
Transfert	-	-	(54 638)	-	54 638	-	-	-	-
Transfert aux charges	-	-	-	-	-	-	(1 494)	(1 494)	-
À la fin	1 758 406	4 229 875	6 268 842	2 703 804	16 955 625	1 685 377	8 072	33 610 001	33 194 634
Amortissement cumulé									
Au début	350 928	1 168 780	1 684 673	1 138 016	9 961 516	925 358	-	15 229 271	14 450 391
Amortissement	14 397	72 591	109 149	106 490	426 528	96 159	-	825 314	778 880
Amortissement cumulé sur la cession	(91 073)	(121 815)	-	-	-	(51 144)	-	(264 032)	-
Transfert	-	-	(6 602)	-	6 602	-	-	-	-
À la fin	274 252	1 119 556	1 787 220	1 244 506	10 394 646	970 373	-	15 790 553	15 229 271
Valeur comptable nette	1 484 154	3 110 319	4 481 622	1 459 298	6 560 979	715 004	8 072	17 819 448	17 965 363



Canton de Hawkesbury Est
Excédent accumulé
 Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 2

	2025	2024
	\$	\$
Réserves		
Immobilisations corporelles		
Incendie	42 000	42 000
Égouts sanitaires	73 348	64 731
Loisirs	38 969	38 969
Fonds de roulement	693 041	345 097
Recyclage/déchets	18 571	18 571
	865 929	509 368
Fonds de réserve		
Immobilisations corporelles		
Égouts sanitaires	27 407	27 400
Réserves et fonds de réserve (annexe 3)	893 336	536 768
Fonctionnement		
. pour une diminution (augmentation) de l'imposition générale		
- général	9 242	(109 531)
. pour une diminution (augmentation) des redevances des usagers		
- collecte et enfouissement des déchets	13 755	8 768
- égouts	10 027	(5 697)
	33 024	(106 460)
Investi dans les immobilisations corporelles	16 688 021	16 212 422
Immobilisations corporelles (non financées) surfinancées	(11 171)	4 878
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles non financées	(59 240)	(123 500)
	16 617 610	16 093 800
	17 543 970	16 524 108



Canton de Hawkesbury Est
État des résultats des réserves et des fonds de réserve
Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 3

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Revenus de placement	-	7	25
Transferts nets du :			
Fonctionnement	19 630	356 561	104 781
Immobilisations corporelles non financées	-	-	(19 674)
Variation des réserves et fonds de réserve	19 630	356 568	85 132
Réserves et fonds de réserve au début	536 768	536 768	451 636
Réserves et fonds de réserve à la fin (annexe 2)	556 398	893 336	536 768



Canton de Hawkesbury Est
État des charges par nature
Exercice clos le 31 décembre 2025

Annexe 4

	Budget 2025	Réel 2025	Réel 2024
	\$	\$	\$
Charges			
Salaires, traitements et avantages sociaux	1 494 180	1 512 173	1 454 486
Intérêts	70 727	67 838	54 731
Matériaux	1 086 905	1 286 194	1 011 259
Services contractuels	1 222 010	1 299 824	1 273 388
Loyers et frais financiers	20 800	12 515	25 005
Transferts externes	8 300	10 450	8 450
Amortissement des immobilisations corporelles	-	825 314	778 880
Total des charges par nature	3 902 922	5 014 308	4 606 199